

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1790

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HAMILOU BEN DHAOUA

Date de naissance : 18.11.1952

Adresse : H 30 Lot EL WAFA

Tél. : 06.63.93.93.94

Total des frais engagés : 438 DH Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 23 JAN 2024

Nom et prénom du malade : BRNDAoud Age : 63

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : PEROUA

Le : 23/JAN/2024

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23 JAN 2024	SO Actes		C = 120 DH	Dr. YOUSSEF HARI Médecin Généraliste Makhoul - Daxoua Tél 0604 04 70

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMASIE EL OUMOURA 244 lotissement el wafa Signature : Date : 27/03/2015	23.1.24	3181.90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires ainsi que le bilan de l'ODF.

Dr.Youssef HARRI

Lauréat de la Faculté de Médecine
de Casablanca

Ex. interne au CHU IBN Rochd

Ex. interne au CHP MLY EL Hassan

Médecine Générale

Echographie - ECG

Oxygénothérapie | Radiographie



الدكتور يوسف حري

خريج كلية الطب بالغار البيضاء

طبيب داخلي سابق بمستشفى ابن رشد

طبيب داخلي سابق بمستشفى

الأمير مولاي الحسن

الطب العام

الفحص بالصدى - تخطيط القلب

التصوير الرقمي بالأشعة - الأوكسجين

Deroua, le : 23 JAN 2024.

M. HAMIL OU
BENDA OUD

STATIONNAIRE
204 lotissement el oumouma
Deroua
Fix : 06.22.53.20.51

221.00

1/

el oulin 1 f

18.00

2/ Doliprane Vitamine C

19.00

3/ Apricot Syrup

318.00

Dr. YOUSSEF HARRI
Médecin Généraliste
Makhlouf Deroua
Tel: 0604 04 71 17 / 0526 10 10 10

مدار مخلف، تجزئة النايات 2 تجزئة 1 الطابق الثاني، الدروة - برشيد

Rond Point Makhlouf, Lotissement Nait 2 Lot N°1, Deroua - Berrechid
Tél.: 05 26 10 10 10 / 06 04 047 647 SOS - Email : harriyoussef@gmail.com

النوم سرير
أه قبل الاستعمال

PPV: 221,00 DH
LOT: 652431
PER: 05/25



Uniquement sur ordonnance
RESPECTER LES DOSES PRE

Lot: 230791
À consommer
avant le: 09/2026
PPC: 79,00 DH

PPV 18DH00
PER 09/26
LOT M3170
S2

